

Ce journal paraît tous les vendredis de l'année universitaire (novembre à mai) — les vacances exceptées :: :: ::

L'ÉTUDIANT

AFFIRMONS NOUS!

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DE PUBLICATION LAVAL.

Rédigé en collaboration Universitaire

Les marchands qui tiennent à la clientèle des Étudiants feraient bien d'annoncer dans notre journal. C'est le plus sûr moyen de les atteindre.

2ème ANNÉE — No 15

MONTRÉAL : 28 FÉVRIER 1913

Abonnement : \$1.00 — 5 sous le No

Une Journée Décisive

Veut-on la Fédération des Facultés ?

**VOTEZ TÔT,
VOTEZ TOUS,
VOTEZ BIEN !**

Etudiants de Laval,

Vous ferez aujourd'hui un des gestes les plus importants de votre vie universitaire; tous vous êtes en effet appelés à vous prononcer définitivement sur la fédération des facultés à Laval. C'est une journée solennelle: il s'agit de résoudre une fois pour toutes un problème à la solution duquel se sont acharnées plusieurs générations avant vous. Votez donc tous, et surtout votez judicieusement.

Que chacun d'entre vous soit convaincu, je ne dis pas seulement de l'opportunité, mais de la nécessité d'une fédération universitaire, je n'en doute pas un seul instant.

Les enthousiastes acclamations qui ont approuvé lundi dernier, dans la grande salle de promotions, le projet d'une association générale des étudiants, ont assez clairement manifesté vos sentiments. Il me paraît donc inutile de prouver encore une fois les avantages d'une fédération des facultés. A ceux cependant qui auraient encore l'idée de reprocher aux initiateurs du mouvement, aux codificateurs de la constitution qui vous est soumise, de se payer de grands mots, de ne laisser place dans leurs phrases sonores à aucune idée réalisable, de ne pas expliquer suffisamment le but pratique de l'entreprise, je leur répéterai seulement ce qu'ils ont entendu énoncer cent fois, mais sans jamais le comprendre peut-être, c'est que "l'union fait la force".

C'est quand nous serons unis, à Laval, et alors seulement, que pourront se fonder chez nous nombre d'œuvres utiles, indispensables même à l'amélioration de notre situation matérielle, intellectuelle et morale,

et que nous envions à nos amis des universités soeurs; c'est quand nous serons unis, à Laval, et alors seulement, que seront franchement encouragées chez nous les initiatives généreuses et que largement s'ouvriront pour nous aider les bourses de nos compatriotes plus fortunés; c'est quand nous serons unis, à Laval, et alors seulement, que pourront vivre et se développer chez nous, sans crainte de péricliter, des sociétés littéraires, des associations sportives, des cercles artistiques, des sociétés de débat, où chacun s'entraînera suivant ses aptitudes et ses goûts; c'est quand nous serons unis, à Laval, c'est quand aura vécu chez nous cette "anarchique indépendance entre les différentes facultés" que notre grande voix, humble, joyeuse, indignée, enthousiaste tour à tour pour solliciter, chanter, protester ou acclamer, sera plus écoutée par ceux qui portent à notre institution un réel intérêt et qui ont à cœur de la voir toujours plus belle et plus prospère!

Etudiants, mes amis, j'ai confiance en vous, et déjà je suis convaincu que ce 28 février 1913 sera une date mémorable puisqu'elle marquera le premier jour d'existence d'une association superbe tant au point de vue du bon esprit qui l'anime que du noble but qu'elle poursuit et qui s'appelle l'Association Générale des Etudiants de Laval, c'est-à-dire qu'à partir de ce jour existera à Laval une jeunesse organisée, une jeunesse vaillante, une jeunesse à qui "les palais" habités par celle qui l'a précédée semblent surannés et froids, et qui, sur les débris du pessimisme, du scepticisme, a fait germer et s'épanouir la fleur bleue de l'optimisme et de l'espoir; une jeunesse qui regarde les événements en face, hardiment, avec l'âpre résolution de les dominer; une jeunesse enfin qui chérit la vie pour elle-même, et qui, par-dessus les tombeaux, par-dessus le passé, s'élève très haut et gaillardement : "EN AVANT".

Gustave LACASSE.

La bourse Rhodes et l'Université Laval

La mode est aux comparaisons entre les deux universités montréalaises. C'est de bon ton depuis quelque temps. Aujourd'hui nous poserons tout simplement les faits, laissant aux intéressés le soin de tirer la conclusion.

Dans un numéro de la semaine dernière, la "Gazette" de Montréal consacrait toute une colonne à M. E.-G. Murray, étudiant de McGill, et gagnant, cette année, de la Bourse d'Etudes Cecil Rhodes.

Les renseignements qui nous sont donnés sur le prix Rhodes sont des plus précieux pour nous. Soulignons tout d'abord quelques détails.

Cette bourse fut fondée par le millionnaire Cecil Rhodes, il y a quelques années. Voici en quoi elle consiste. Chacun des boursiers reçoit chaque année pendant trois ans, une somme de \$1,500, pour défrayer les dépenses d'un cours d'études à Oxford. Chaque province du Canada, chacun des états de l'Australie, les quatre écoles de la Colonie du Cap, la Nouvelle-Zélande, les colonies du Natal, de la Jamaïque, des Bermudes et de Terre-Neuve ont droit à une bourse chaque année.

Voici maintenant quelles qualités le candidat exige du candidat:

"Dans le choix d'un boursier il faudra considérer ses aptitudes pour la littérature et l'étude en général, ses goûts pour les

sports en plein air, et les succès qu'il y a remportés, ses qualités naturelles, sa gentillesse, sa franchise, son courage et son amour du devoir, enfin les preuves qu'il a données durant ses études, de sa force de caractère et de son initiative".

Bravo! La "Gazette" nous donne aussi les circonstances qui ont entouré le choix de M. Murray.

"Un comité spécial, formé de professeurs de l'Université McGill, a fait le choix du titulaire de la Bourse Rhodes, cette récompense si recherchée.

Le Principal Peterson, le Prof. J. McNaughton, Dr. H. Walter, le doyen Adams, le Prof. Dale, et le doyen Walton composaient le comité. La tâche était ardue: douze étudiants s'étaient portés candidats, et tous étaient parfaitement qualifiés, tant sous le rapport des études que sous celui des sports".

L'Université Laval est donc sur la liste des universités choisies par Rhodes. L'annuaire de l'Université Laval, de Montréal n'en fait pas la moindre mention; et ce prix ne doit pas être d'un si mince attrait, qu'on ne puisse le mettre à côté des quelques prix de \$20, qui sont donnés chaque année aux gagnants de certains concours, où l'on n'a jamais vu plus de deux candidats.

A McGill, on annonce "à l'avance", aux étudiants qu'ils peuvent poser leur "candidature", laquelle sera appréciée par un "bureau spécial".

A Laval, depuis trois ans que nous y

sommes, il n'a jamais été fait mention de la Bourse Cecil Rhodes; jamais les étudiants n'ont su quand et comment cette bourse pouvait s'obtenir. La plupart des camarades ignorent même ce que c'est que cette bourse Rhodes. C'est un étonnement très grand pour celui qui lit la "Gazette" de voir qu'à McGill on fait de la publicité autour de ce prix, qu'on ne craint pas d'afficher dans un journal très lu les noms et qualités des membres du bureau; "le nom et les mérites" du gagnant.

Laval est vraiment trop modeste! Est-ce la crainte de voir des candidats se bouffir d'orgueil plusieurs mois à l'avance, qui fait garder ce profond silence? Ce serait mal juger les étudiants. Nous sommes cuirassés contre l'orgueil! Hélas!!

A McGill, on vient de le voir, c'est un événement.

A Laval, c'est un secret. Une bourse a été décernée au mois de décembre 1912. Les étudiants l'ont appris quinze jours après le départ de l'heureux titulaire.

DOMINO.

Un nouveau professeur

Nous avons, lundi dernier, le plaisir d'entendre pour la première fois M. Antonio Perrault, notre nouveau professeur de droit commercial.

Présenté élogieusement par M. le juge Lafontaine, M. Perrault fut salué par un ban formidable. Tout de suite il sut plaire aux étudiants.

On a dit de M. Perrault qu'il a une vaste culture intellectuelle. Nous savons qu'il est travailleur, n'en aurions-nous pour indices que le souci constant qu'il apporte dans le choix de sa phrase et dans sa diction. Il réussit ainsi à rendre attrayante une matière plus ou moins intéressante en elle-même. Puisse son exemple nous inspirer le même goût en même temps que cet amour du travail qui l'a fait parvenir si jeune à l'honneur.

AVIS

est par les présentes donné que le référendum sur la Fédération Universitaire doit avoir lieu aujourd'hui, vendredi, 28 février 1913. Chacun sera appelé à se prononcer sur la constitution projetée et élaborée par les divers comités de régie, et sur les différents amendements qui ont été distribués à tous. La votation commencera à 1 heure p. m., pour se terminer à 7 heures p. m., pour toutes les facultés, sauf la Pharmacie pour laquelle la votation se fera de 10 heures a. m., à 4 heures p. m.

Un poll sera tenu pour chaque faculté ou école. Pour savoir la distribution de ces polls, consultez le tableau noir.

Par ordre,
L'OFFICIER RAPPORTEUR.

RECTIFICATION

Monsieur Léo Gauthier, président des Etudiants en Pharmacie nous fait remarquer qu'une erreur s'est glissée dans notre nomenclature des officiers de la Ligue Anti-Alcoolique, section Laval.

Nous l'avons frustré, ô bien involontairement, de son titre de trésorier de l'Association. Nous nous empressons de le lui rendre, en le priant de vouloir bien nous excuser.

La Société de Publication

Mardi, le 4 mars, il y aura réunion des membres de la Société de Publication Laval, à 6 heures p. m., au salon. Tous sont priés d'y être présents. LE SECRETAIRE.

NATIONAL

LES DOMINOS ROSES, COMEDIE EN 3 ACTES PAR DELACOUR ET HENNEQUIN

MM. Delacour et Hennequin me font l'effet de ces gargoniers qui recueillent, à la fin du dîner, les débris de victuailles qui traînent dans les assiettes des consommateurs et qui font revenir tous ces restes dans une sauce piquante pour les resservir, au repas suivant, dans des plats mal lavés et sous des noms prétentieux.

Certains maîtres queux excellent dans l'art d'appréter de pareils friots que dégustent friandement les gourmets les plus dédaigneux... Le grand Shakespeare lui-même ne se faisait aucun scrupule de puiser à pleines mains dans la garde-manger de ses voisins. Seulement Shakespeare était un Vatel de génie, tandis que MM. Delacour et Hennequin sont de misérables gâte-sauces. Leur cuisine exhale un fumet de réchauffé qui ne tarde pas à soulever le cœur des convives trompés par un menu faussement prometteur. Ce titre de "Dominos roses" allécha ma curiosité. J'espérais — candeur! — que la pièce répondrait à cette fine trouvaille de titre. L'audition de ces trois actes a enfoncé mes belles espérances. Je me suis trouvé attablé devant une purée de situations et de caractères dérobés aux vaudevilles de Bisson, Labiche et Gondinet. Quelle maigre ripaille j'ai faite, cette semaine, avec cette purée fade qui me rappelait, à chaque bouchée, les bâfres de fou rire que je m'étais offertes avec Labiche, Bisson et Gondinet. Ainsi le "chiard" légendaire de nos collègues classiques et autres, nous rappelait, au lendemain d'une fête le copieux repas que nous avions fait la veille. Nous le regrettons ce bon repas et tous ceux qui ont passé par ces réfectoires tristes comprendront la justesse de ma comparaison.

Les acteurs ont réussi à faire avaler cette nourriture indigeste sans provoquer trop de grimaces chez tous ces auditeurs désappointés. Et je vous prie de croire que ce n'est pas un mince éloge que je leur fais là.

Je ne veux pas mettre en doute la valeur de M. Jean Goulet comme musicien. Je me permettrai de faire remarquer à M. Goulet, chef d'orchestre, que son programme musical de cette semaine était déplorable. M. Goulet doit être un homme de goût puisqu'il est chef d'orchestre. C'est pourquoi je ne m'explique pas comment il peut faire interpréter par ses musiciens et interpréter lui-même — car il est premier violon en même temps que chef d'orchestre — des œuvres d'une platitude aussi déconcertante que ces résidus d'opérettes américaines et ces mortels refrains de chansonnettes vulgaires qui courent les rues et les théâtres de "vaudeville" — ces boîtes à infection où nos compatriotes s'américanisent, c'est-à-dire pourrissent tout sentiment d'esthétique qu'ils pourraient avoir en eux et qui serait susceptible de développement. Mais ces spectacles ne les rendent plus guère accessibles qu'aux émotions physiques ou triviales.

J'aime à croire que M. Goulet ne tolérera plus ce genre de musique, surtout dans ce théâtre qui s'est donné pour mission — j'applaudis fortement — de réformer le goût populaire et qui n'y parviendra jamais complètement si, durant les entr'actes, une mélodie bête planant dans la salle lui donne des faux airs de beuglant à cinq sous.

Vous ne partagez pas mon avis, M. Goulet?

G. DELOBELLE.

Chronique Universitaire

L.A. G. E. L.
L'Assemblée de lundi.

Me voici dans une position assez délicate: je voudrais exprimer dans cette chronique, quelques réflexions que j'ai faites pendant et après cette assemblée de lundi, sans qu'on puisse m'accuser de partialité; il y a eu des étudiants qui ont joué un mauvais rôle comme il y en a eu qui en ont rempli un beau au cours de cette réunion: je suis bien décidé à féliciter ces derniers en autant qu'ils le méritent d'après moi, et à montrer aux autres en quoi ils ont eu tort, tout en m'efforçant de ne pas froisser trop les susceptibilités de "caste" (comme on disait chez nos orateurs), de faculté et d'individu... et "Honni soit qui mal y pense!"

On peut dire, n'est-ce pas, que la convocation de l'autre soir, n'a pas été ce qu'elle aurait dû être; je m'explique: au lieu de servir à grouper les étudiants des différentes facultés, elle a failli les désunir à jamais, et les mettre en lutte pour longtemps les uns contre les autres, parce qu'elle manquait totalement des trois éléments essentiels à toute organisation, de ce genre: je veux dire de but, de président, et d'orateurs habiles.

Le but de cette assemblée devait être, de permettre aux étudiants, de discuter le pour et le contre de la constitution qu'on nous proposait, de permettre à chacun d'émettre des idées pour la réalisation de la fédération universitaire, et par conséquent cette assemblée devait être contradictoire, contradictoire en fait, comme en principe. C'est ce qu'elle n'a pas été.

"Cette constitution passera telle qu'elle est présentée imprimée et pas autrement", a dit Paquette. Alors pourquoi faire une assemblée contradictoire, si, ce qui doit être fait est déjà arrêté? Oh! je veux bien croire que Lacasse en avait besoin pour nous éclairer sur les motifs qui l'ont induit à choisir la profession de médecin au lieu de celle d'avocat, et pour nous faire savoir que ses talents lui permettaient également de choisir le Droit ou la Médecine; j'imagine volontiers que Ladouceur (second) ne voulait pas manquer cette occasion de faire un peu de "pathos" saupoudré de "Saint-Jean-Baptiste", mais qu'est-ce que cela nous faisait à nous, je vous le demande? à nous qui allions là pour entendre discuter sur des faits, sur des idées?

Il est vrai que Paquette a ajouté, que si la constitution telle qu'elle est élaborée alors n'était pas approuvée par les universitaires, il en rédigerait une autre. Mais comment donc pouvait-il croire que son projet fut "pratiquement" discuté, s'il n'était pas permis d'y apporter des amendements? Sur quoi, ceux qui battaient en brèche cette constitution, pouvaient-ils s'appuyer pour lutter avantageusement, s'ils ne pouvaient mettre en regard de ce qu'ils critiquaient, les causes qui leur semblaient préférables pour que les voteurs puissent comparer et juger? Au lieu de s'exposer à faire cinq ou six constitutions, n'était-il pas plus simple de mettre en face les uns des autres, cinq ou six amendements et laisser en une seule fois les votants se prononcer sur ce qui leur semblait désirable? C'est ce qui se fait partout.

Telle que tenue, l'assemblée manquait donc d'unité, de but; on ne savait trop sur quoi discuter, et les adversaires du projet des "sages" (comme disait complaisamment Lanctôt) étant dans une position intenable, pouvaient difficilement espérer un succès.

J'ai dit que le "meeting" en question, manquait de président et si vous suivez mon raisonnement, vous en serez convaincus: je ne veux pas dire que Paquette est indigne de cette charge: loin de là, je n'en vois pas qui le soit plus que lui, mais ma pensée est celle-ci: étant données les circonstances, Paquette n'aurait pas dû présider cette assemblée: il était le promoteur du projet de constitution qu'on présentait ce soir-là, il devait être forcément appelé à prendre part à la discussion, pouvait-il conserver, tout le sang froid, avoir l'impartialité nécessaire à un président d'assemblée? n'aurait-il pas été préférable qu'il eût cédé sa place à un autre pour prendre franchement part aux débats et à armes égales avec ses adversaires?

Enfin, je dis qu'il n'y avait pas ce soir-là d'orateurs habiles; la plupart au lieu d'aborder la question en litige, se sont contentés, de faire des phrases, et de pasticher, qui Montalambert, qui Lacordaire, qui le comte de Mun lui-même; un autre a cru que c'était le temps de s'essayer à faire de l'esprit (oh!

combien lourd!) aux dépens d'une autre faculté qui vaut bien la sienne—d'un certain membre de cette faculté, et de s'attaquer ensuite aux individus au lieu d'en venir aux idées, ce qui a eu pour résultat de soulever les facultés les unes contre les autres, à tel point qu'on a cru un instant que cette assemblée amènerait la faillite du projet de fédération universitaire.

Le meilleur discours de la soirée, par la clarté, par la valeur et le nombre des arguments, a été prononcé par Charles Guérin, à la fin de l'assemblée, et je ne crois pas qu'on me contredise: quoiqu'un certain groupe d'étudiants, trop facilement excitables, aient cru de mise ce soir-là d'empêcher de parler des orateurs qui n'étaient pas de leurs opinions, ou de leur faculté, ils ont été forcés de se taire lorsque Guérin, qui n'avait pourtant pas les sympathies de l'auditoire, eût parlé quelque temps... Ce fut l'un des rares discours qui disaient quelque chose.

En somme, cette convocation, fut un désenchantement général et, n'eût été le bon esprit de certains orateurs, cette assemblée aurait été un "fiasco" monstre.

Ceux qui ont fait opposition au projet tel que rédigé, méritent nos félicitations, ils avaient tout contre eux, mais ils ont lutté vaillamment. Jacques HERMIL.

Une révélation

Tous les vendredis soirs, il se donne à la salle de la Faculté des Arts de notre Université Laval, des conférences sur la législation commerciale, industrielle et financière.

Je me suis donné le plaisir, la semaine dernière, d'assister à l'une de ces leçons, et j'en suis sorti tout enchanté, non pas seulement à cause du charme extérieur et de l'intérêt que présente invariablement la parole attique de Monsieur Montpetit, mais encore pour la satisfaction toute personnelle que j'ai éprouvée à tirer de moi-même la conclusion que, sous le manteau princier d'une théorie si brillamment exposée, se dissimule, oh! mais très peu, des enseignements pour la vie quotidienne. Le sujet de la conférence consistait à développer, à expliquer et à juger ce que les économistes appellent "le contrat collectif du travail". Ce contrat est l'accord conclu entre les syndicats ouvriers et les corporations patronales dans un même genre d'industrie; lequel accord règle non pas l'engagement d'une escouade d'hommes pour un travail déterminé, l'exécution d'une soumission, comme le contrat d'engagement d'une équipe; non pas les conditions du travail de chaque ouvrier individuellement; mais bien les conditions suivant lesquelles pourra s'effectuer l'engagement des ouvriers de toute une usine, de tous les ouvriers du métier dans une ville, ou de tous les ouvriers du métier dans une région entière; le salaire que l'ouvrier recevra et qu'il ne pourra baisser, les heures de durée du travail, et toute autre convention voulue des parties.

Ce contrat, a déclaré le professeur, est fréquent de nos jours en Angleterre, en Allemagne, en France, et aussi (car Monsieur Montpetit ne parle jamais que pour arriver à développer chez nous le bien social), et aussi même au Canada. A l'appui, une citation de la "Gazette du Travail", publiée à Ottawa par le gouvernement, numéro de mai 1911.

En passant nous examinons les contours d'une théorie fameuse en Angleterre, et dont le succès, paraît-il, a été immense: celle des deux économistes, Monsieur et Madame Webb: "Les ouvriers pour se protéger ont trois moyens principaux: l'assurance mutuelle (mais, quand la caisse est vide, il faut bien l'avouer aux assurés), le contrat collectif du travail, la loi. Et les plus précieuses sont les suivantes: la généralisation chez les patrons de l'habitude d'exclure les apprentis et de n'employer que des hommes qualifiés et compétents; et puis le triomphe de la théorie du salaire normal, c'est-à-dire vital, capable de soutenir un homme et toute sa famille".

Voilà, il me semble, des paroles qui élèvent l'étudiant au-dessus de la béate contemplation d'un fait quotidien observé, mais jamais raisonné, celui de la question sociale. La question sociale se pose presque avec brutalité, et tandis que nous avons à nos côtés des hommes supérieurs qui savent y répondre, nous n'allons même pas les écouter. Apathie coupable. Nous devons vouloir le bien du prochain et saisir avec empressement les occasions de devenir capables de le leur procurer.

Écoutez encore cette remarquable conclusion du distingué professeur: "Messieurs, nous sommes en présence d'une évolution,

A. E. Ste-Marie Ltée.

ANGLE SAINTE-CATHERINE ET AMHERST

Fourrures, Chapeaux, Cravates, Cols, Gants, BERETS, Etc., Etc.

N. B. — 10 p.c. d'escompte aux ETUDIANTS sur présentation de leur carte d'identité

La première étape consiste en ces phénomènes de coutumes, où, si vous voulez, de droit coutumier qui, peu à peu, vont se généralisant, s'imposent à la considération des tribunaux, entreront de plain pied dans la jurisprudence, et puis feront l'objet d'une loi d'application générale et bienfaisante". D'un mot, la genèse de toute loi humaine se trouve tracée.

Nous sommes des universitaires, des hommes qui, demain, par le caractère éminemment relevé des connaissances qu'ils acquièrent aujourd'hui, seront un peu les guides de la classe plus modeste des ouvriers. Dans deux, trois ou quatre ans, nous exercerons une profession, ce qui veut dire que nous serons journalièrement mêlés au peuple; et nous surtout, les médecins, les avocats, dont le rôle social est d'abord de recueillir les confidences les plus intimes, et d'entendre quelquefois des secrets d'une énorme gravité, nous connaissons de près notre peuple.

Croyez-vous, franchement, et d'après le peu d'expérience dont vous jouissez déjà, que vous traverserez toute une carrière de ce genre sans que les concitoyens qui se serviront de votre "ministère" n'aborcent un jour devant vous la question sociale?

Je pose le cas d'un avocat qui, dans une petite ville, assisterait à une assemblée tumultueuse d'ouvriers à l'effet de protester contre les agissements d'un patron d'usine. L'avocat laisse passer la minute de colère, puis, montant à la tribune, conseille les ouvriers: "Vos revendications, mes amis, sont motivées, et vous avez pour vous la justice de la cause; mais au lieu de vous agiter sans but, sous l'effet d'une violence inconsidérée, pourquoi ne pas poser ce soir les bases d'une organisation ouvrière solide fondée sur la théorie du contrat collectif du travail?" Puis il expliquerait son idée, qui ne pourrait que triompher. Cet homme aurait sauvé la population peut-être d'une grève, d'une révolte aussi, il aurait utilisé au profit des siens les lumières acquises dans le travail de sa jeunesse.

Eh! bien, alors, est-ce que nous ne devons pas nous préparer à rassurer les suspicieux, à calmer les colères trop irréfléchies, à faire entendre raison, tout comme à soutenir le travail dans ses revendications légitimes contre le capital. Voyez quels services éminents nous aurons rendus à la société pour avoir instruit et dirigé fût-ce même quelques ouvriers, leur avoir voulu du bien, au lieu d'être restés bouche bée devant leurs sollicitations, et de nous être vus forcés de contribuer, par un silence mais devant les interrogations si graves que la foule des petits pose quelquefois, à faire croire que leurs anxiétés sont sans remède.

Élargissons encore les cadres. La faiblesse prononcée de notre monde professionnel pour la politique—et notre Bureau montre, à ce chapitre, une faiblesse incurable—est une raison puissante pour nous inciter à l'étude de la sociologie. Car s'il nous arrive jamais de parvenir jusqu'au siège du député, ce sera pour voter des lois sur toutes les questions qui intéressent un Etat, un pays. Or, la question ouvrière a déjà surgi sur notre horizon politique, disent nos sociologues, et l'avenir est prochain où les besoins sociaux réclameront l'attention de nos législateurs, comme l'occasion s'est présentée à propos de la passation de notre loi Lemieux par le Parlement Fédéral, il y a quelques années. Je souhaite que l'heure nous trouve préparés, et que chaque vote sur la matière soit donné avec lumière et parfaite connaissance de cause.

L'instant est propice, sachons en profiter. Le droit, la législation en général peuvent paraître rebutants de prime abord, mais quand on s'en approche avec intérêt et constance, ils finissent par captiver autant que l'étude des fonctions du cœur et des poumons, ou que l'analyse d'un corps chimique au fond d'une cornue; à plus forte raison, quand nous serons convaincus de trouver dans cette étude les éléments essentiels qui assureront à la société la paix des classes, l'ordre, l'harmonie, et à notre carrière les succès personnels et sociaux, que nos concitoyens sont justifiables d'en attendre.

DUGUESLIN, E.E.D.

ETUDIANTS DE LAVAL

Déposez vos économies à

La Banque d'Epargne

De la

CITE ET DU DISTRICT DE MONTREAL

Fondée en 1846

Actif total au-delà de \$33,000,000

Nombre de déposants, plus de 100,000

Bureau-Chef et 13 succursales à Montréal

La seule Banque incorporée en vertu de l'Acte des Banques d'Epargne, faisant affaires dans la cité de Montréal. Sa charte (différente de celle de toutes les autres banques) donne toute la protection possible à ses déposants.

Elle a pour but spécial de recevoir les épargnes, quelque petites qu'elles soient, des veuves, orphelins, écoliers, commis, apprentis et des classes ouvrières, industrielles et agricoles et d'en faire un placement sûr.

Intérêt alloué sur dépôts au plus haut taux courant

Nous vous réservons toujours l'accueil le plus courtois, que votre compte soit gros ou petit.

A. P. LESPERANCE, Gérant.

Demandez une de nos petites Banques à domicile, ceci vous facilitera l'Epargne.

Tél. Est 6431.

La chaussures SLATER est toujours la même

"SLATER BOOT SHOP"

413 Ste-Catherine Est

Spécialité, pointure étroite.

A. E. BROUSSEAU.

Amis! N'oubliez pas M.M. H. DESJARDINS ET CHARBONNEAU, 1202 Saint-Denis (Près Mont-Royal), qui offrent en vente des sacs de voyage, des valises et des articles de merceries. (Spécialité: points les plus grands). Etudiants, l'on vous fera une réduction libérale.

"LE PHOTOGRAPHE CONNU"



249 RUE SAINTE-CATHERINE EST

Près Sanguinet, MONTREAL.

TELEPHONE: Bureau Est 5556

Rés. Est 229

MAISON BOLTE

ANGLE DES RUES SAINTE-CATHERINE ET ST-DENIS.

MM. les Etudiants y trouveront de la crème à la glace pour eux et d'excellents chocolats pour "elles"

JOHN GERACIMO

320 RUE SAINTE-CATHERINE
près de la rue Saint-Denis.

Le Restaurant populaire où les Etudiants reçoivent le plus chaleureux accueil. Qu'on se le dise!

TEL. BELL EST 4683.

"Rentiers en 20 Ans"

La Caisse Nationale d'Economie

(Incorporée en vertu du Statut 62 Victoria, ch. 93). Capital inaliénable accumulé: \$700,000. Versements mensuels: 25 ou 50 centimes.

Les membres de la Caisse Nationale d'Economie, retireront chaque année, après 20 ans de sociétariat, Dix ou même Quinze fois plus de revenus, sur leur placement, que si, individuellement ils avaient placé leur argent à intérêt composé. La rente qui leur sera payée, leur vie durant, est INCESSIBLE et INSAISSISSABLE.

Pour renseignements:

ARTHUR GAGNON, administrateur, 296 Boulevard Saint-Laurent, Montréal.

Les yeux qui ne s'ouvrent pas...

"Nous nous occupons trop du texte; courbés sur nos livres, nous oublions le sentiment et la vie... Toute étude doit pourtant être rendue vivante, car c'est sur des "réalités" qu'il faut raisonner!"

C'est à peu près par ces remarques que M. Montpetit terminait son cours de vendredi dernier, une "vivante" étude du contrat collectif.

Si quelqu'un mérite ces reproches de vivre enseveli au milieu de ses bouquins, et de s'être comme desséché à leur contact poussiéreux, ce n'est assurément pas M. Montpetit.

L'économie politique est loin d'offrir à l'imagination des chances exceptionnelles de prendre son essor. C'est une science désespérément froide et si sèche qu'un loustic l'appellerait la science-squelette. C'est sec, sec à en donner des cauchemars. Aussi l'on reste tout bonnement ébahi quand un professeur réussit à accomplir ce tour de force d'en rendre l'étude fourmillante de vie et pleine d'agrément. C'est tout aussi difficile que de métamorphoser un désert en une prairie fertile où il pousse même des fleurs. Pourtant, M. Montpetit, grâce sans doute à quelques baguette enchantée, a entièrement réalisé le miracle. Franchement, cela me porte à croire qu'il est un peu sorcier!

M. Montpetit à des connaissances très profondes et très solides, joint une diction parfaite, une verve délicieuse et mordante, un esprit tout parisien. Ce sont là de grandes qualités, mais trouver moyen de les mettre en pleine lumière en donnant ses cours, c'est son secret!

Il y a en Angleterre une petite ville qui possède une grande université dont on parle assez souvent; j'ai nommé Oxford. C'est un coin de terre excessivement fertile en économistes. Il en pousse à foison, mais il faudrait prendre une loupe pour y trouver beaucoup d'hommes comparables à M. Montpetit. Il faudrait chercher assez longtemps pour y découvrir un professeur aussi intéressant et l'on perdrait la vue avant d'en apercevoir un seul aussi spirituel.

A Oxford, les cours d'économie politique ne se donnent pas pour des prunès. Une leçon privée d'une heure y coûte jusqu'à cinq piastres.

Or, par ici, "en plein pays barbare", M. Montpetit donne vingt conférences par année sur la législation ouvrière, à Laval même. Ces cours valent ceux des meilleurs professeurs d'Oxford; de plus, ils sont "gratuits". C'est là un grand sujet de réjouissance pour tous les apôtres de l'instruction gratuite et une preuve que, somme toute, notre université n'est pas si abominablement inférieure aux autres qu'on s'amuse à le proclamer.

Il n'est pas nécessaire non plus d'insister sur l'importance des questions ouvrières qui convulsionnent la vieille Europe et qui existent ici comme là-bas. L'ouvrier, c'est notre maître à nous tous, petits hommes de loi ou apprentis politiciens. Apprenons donc à pouvoir lui être utile, étudions la législation ouvrière. C'est là un devoir, mais non une corvée.

Hélas! notre pays semble divisé en deux camps bien distincts: les ignorants... et les ignorés. Ceux qui ne savent pas, se contentent de gémir sur l'infériorité de notre race. Quant à ceux des nôtres qui ont su se créer une personnalité, qui se sont fait une place à eux soit dans les arts soit dans les sciences, ils sont méconnus et bafoués ou, crime encore plus odieux, complètement ignorés. On leur nie d'avance tout mérite... Nous sommes tous un peu comme des taupes. Nous souffrons d'une malencontreuse presbytie qui nous rend incapables d'estimer à leur juste valeur ceux qui vivent près de nous. Nous n'avons d'admiration que pour nos morts (quand il est trop tard!) et pour les étrangers parce qu'ils sont loin... Pauvres presbytes que nous sommes, il nous faut du recul pour juger un homme. Seuls, le temps et la distance nous permettent de voir distinctement et d'échapper à notre infirmité.

L.-M. G.



Nos petites enquêtes

LES IDEES MATRIMONIALES DE M. PAMPHILE LEMAY

La direction de "L'Etudiant", désireuse d'intéresser ses lecteurs, publiera les opinions de certains personnages de l'Université, sur les événements d'un intérêt mondial. Notre représentant est aîné interviewé Monsieur Pamphile LeMay. Poésie, politique de chambre, chimie, journalisme, notre ami a abordé tous les genres. Aujourd'hui, tout en poursuivant de fortes études légales, sur les bancs de l'Université, il est à la tête de la firme "J. P. LeMay International Real Estate Exchange", qui achète et vend les immeubles dans tous les pays, hôtels à Paris et châteaux en Espagne.

Galant homme, notre envoyé spécial met tout d'abord, le féminisme sur le tapis.

M. LeMay se déclare incompetent en la matière. Plutôt que de critiquer une femme, notre ami préfère ignorer Mlle Pankhurst. C'est un trait de délicatesse à noter.

—Mais, s'empresse d'ajouter M. LeMay, je puis vous faire connaître mes idées matrimoniales.

—Vos idées matrimoniales? Quelle aubaine. Nos lecteurs seront grandement intéressés.

x x x

Et M. LeMay commence: "Je trouve que dans leurs relations avec les jeunes filles, les étudiants ne sont pas assez sérieux. Ils s'ingénient à les leurrer et leur brisent le coeur. Je comprends qu'un étudiant puisse visiter une jeune fille pour badiner, histoire de passer le temps agréablement; j'admets que ses visites ne doivent pas nécessairement revêtir une tournure sérieuse ni invariablement se terminer par une messe basse.

Non, le jeune homme doit voyager à travers le pays du Tendre, examiner, connaître tous les caractères, tous les goûts, tous les physiques.

—Hum! hum! risque notre représentant. —Oui, j'ai bien dit: tous les physiques. L'étudiant pourra juger ainsi des incompatibilités de caractère, avant le mariage, et sera en mesure de choisir la femme qui lui est destinée pour compagne.

Mais, malheureusement, j'ai fréquemment observé que le jeune homme ne présentait aucune conséquence grave à ses visites répétées et n'y voyait qu'un agréable moyen de passer le temps, tandis que la jeune fille laissée à elle-même, le reçoit comme un parti sérieux. A force de le voir aimable, souriant, les yeux en coulisse, la belle sent son coeur s'ouvrir à l'amour. C'est Cupidon qui pique de sa flèche.

Et lorsque, un beau jour, le brillant cavalier au front pâle, nimbé de l'auréole du martyr... aux examens, lève le pied, la pauvre fille pleure ses rêves déçus, sa petite âme s'emplit d'amères désillusions...

—Hélas! risque notre reporter qui a vu la Phèdre de Racine.

—Oui, trois fois hélas! C'est ce que je trouve de répréhensible. Les deux parties ne devraient y trouver qu'un plaisir et un passe-temps sans conséquence. Le jeune homme, rendu à un certain âge—on a l'âge du mariage quand on a l'âge de l'amour!—devrait avertir sa douce qu'il ne fait que tuer le temps, et qu'il n'a pas de plus hautes visées. Cette dernière saura ainsi à quoi s'en tenir, et ne bâtera pas de châteaux en Espagne. Car la rupture arrive le plus souvent pour une futilité.

C'est maintenant le poète qui parle—écoutez-le!

—"Pour un rien, l'oiseau quitte la branche; mais l'arbre reste. C'est comme un petit enfant, qui, armé d'une baguette de fer, traverse un verger et aperçoit un jeune arbrisseau; de sa pointe de fer le bambin veut circonscrire un bourgeon qui commence à poindre... mais il creuse une entaille dans l'écorce tendre.

L'enfant s'en va indifférent; l'arbre grandit; la cicatrice demeure!

Et j'en conclus que les étudiants, mes camarades, ne sont pas assez sérieux dans leurs relations avec la jeunesse féminine. Que de jeunes filles ils font cruellement souffrir!"

x x x

Et monsieur LeMay retourna à ses clients. Puissent ces réflexions d'un sage profiter aux camarades.

L. V.

Librairie Saint-Louis

Papeteries, livres, journaux, jouets, impressions et reliure, etc., Cadeaux pour les fêtes, calendriers de fantaisie, agendas et almanachs pour 1913.

Tél. Bell Est 2660

288 Ste-Catherine Est, près St-Denis

NATIONOSCOPE

SEMAINE DU 3 MARS 1913.

"Le Triomphe de la Croix"

THEATRE-NATIONAL

SEMAINE DU 3 MARS 1913.

"CABOTINS"

Tragédie ou comédie?

LES DEUX REGNIER

L'Académie Française n'est pas seule à posséder son Régnier. La Faculté de Droit a le sien; elle s'en réjouit à bon droit. Le premier écrit beaucoup; l'autre se contente de lire. L'un n'a jamais été plus qu'un simple membre du corps illustre auquel il appartient. L'autre est monté plus haut: il fut vice-président dans le ministère. Tous les deux sont de braves garçons, avec un esprit critique très averti. Fait étrange ils ne se connaissent pas autrement que de nom, et encore...

Régnier le Grand ne lit pas "L'Etudiant". Ça se comprend. La distance est si grande—plus de mille lieues. Il faudrait mettre le journal en saumure pour l'expédition si loin. Et le sel est si rare à l'Université.

Régnier le Petit lit "L'Etudiant". Ça ne veut pas dire qu'il l'achète. Non, il lit "L'Etudiant", à condition que ça ne lui coûte rien. Cinq sous! le journal ne vaut pas ça. Cinq sous! c'est le prix de cinq "Presses". Cinq sous, pour si peu de papier! Faut faire des économies, vous savez. Et alors c'est "L'Etudiant" du voisin bienveillant qui passe sous les yeux de l'économiste Régnier.

Mais voilà! La semaine dernière, le voisin bienveillant, cessa d'être bienveillant.

—Passe-moi "L'Etudiant", dit Régnier-le-Petit, au camarade habituel.

—Va te l'acheter, rétorque vivement l'interpellé.

—Correct! répond l'autre.

La réponse était piquante. Aussi vous allez voir si le journal est intéressant cette semaine. La situation devient dramatique. Un troisième copain, consent à prêter son journal. Et alors, sans un mot, grave, le masque ferme, Régnier saisit la petite feuille, jette un regard de mépris sur la première page, où s'étalent deux articles: Une étude sur Rembrandt, et une critique de la mentalité universitaire.

Une seconde a suffi. Vite à la deuxième page. Là, c'est un devoir primé au cours de littérature. Mais on ne le fait pas à Régnier-le-Petit, vous savez. Ça c'est de la petite gomme.

Et vite aux pages intérieures. Cette fois, c'est pis. Un travail sur l'histoire du Canada, par un camarade! C'est vraiment trop fort. L'indignation éclate silencieusement. Le journal, vite replié est renvoyé encore plus vite au propriétaire. Et le mépris aux lèvres, indigné d'avoir perdu deux minutes, l'ami Régnier se tourne vers un autre camarade, jeune homme à la barbe forte, qui, hélas, depuis quelque temps se fait pourvoyeur de littérature risquée (Quantum mutatus ab illo!):

—"Passe-moi un livre".

Et l'autre de lui passer "Ce cochon de Morin" (1)

Et le sourire revint sur les lèvres de Régnier.

Et cette scène se passait au cours de droit, à 5 heures, le vendredi, 14 février, en la Fête de Saint-Valentin.

PIQUE-ASSIETTE.

x x x

(1) Par Guy de Maupassant.—Librairie Ollendorf.—Ne pas confondre avec Arcadius, le journaliste au Canada. Nous faisons cette remarque pour la forme, parce que cet autre ami ne lit jamais "L'Etudiant".

Sur un mouchoir

C'est un rêve de linon
Captif en des mains de femme,
C'est un souffle, c'est une âme,
L'âme même de Ninon.

Dans la brise qui palpite,
C'est le signal du retour,
C'est, blanc dans la fin du jour,
L'adieu qui se précipite.

C'est pour le sourire en armes
Un bouclier... de vapeur.
Et c'est, lorsque vient la peur
L'abbé confidant des larmes.

Mais enfin quand l'heure sonne,
L'heure d'être ce qu'il est,
Il semble un léger filet
Sur un oiseau qui frissonne.

Paul PLAUTIER.

(Ecrin Secret).

Un orateur d'avenir

L'assemblée tenue lundi soir dernier, dans la Salle des Promotions, a donné à plusieurs étudiants l'occasion de faire montre de leurs qualités d'orateur ou de tribun.

L'ex-président des étudiants en droit s'est particulièrement distingué. Par trois fois, il se présenta devant l'auditoire. Son opinion était claire et simple, et la durée de la séance eût été réduite de moitié si seulement on lui eût permis de suite de faire connaître sa manière de voir. Mais il y a toujours des gens dans ces réunions qui, sous prétexte de jeter de la lumière sur le débat, viennent pérorer à propos de tout et hors de tout propos.

Nous félicitons l'ex-président des E.E.D., d'avoir échappé à ce travers.

Cependant, nombre d'auditeurs en le voyant revenir si souvent en scène, l'ont soupçonné d'avoir voulu faire admirer en plus de son talent à la foule des camarades réunis, ses chaussures si élégantes, achetées chez Dussault, rue Sainte-Catherine près Saint-Denis.

Et ils n'ont peut-être pas tort.

Ce journal est publié par la Société de Publication Laval.
Rédaction.—Noël Fautoux.
Administration.—J. B. Mandeville
Adresse:

"L'Etudiant",
Université Laval,
Montréal.



"Le commencement d'une grande oeuvre"

Nous annonçons vendredi dernier une assemblée générale des Etudiants de Laval, dans le but de discuter l'opportunité d'une fédération universitaire et le moyen le plus sûr d'y arriver.

Cette assemblée a eu lieu, lundi soir, le 24, dans la salle des Promotions.

Deux cents étudiants environ, représentant les diverses facultés : Droit, Médecine, Polytechnique, Médecine Vétérinaire, Art Dentaire et Pharmacie, avaient répondu à l'appel des promoteurs du mouvement.

× × ×

A 8 heures 1/2, l'assistance entonne l'hymne national. M. Albiny Paquette, E.E.M., sur la proposition de M. Ladouceur, président des Etudiants en Droit, est choisi pour présider l'assemblée. M. Paquette remercie, invite les orateurs de la soirée à monter sur l'estrade, puis il fait connaître l'ordre de l'assemblée.

Pour simplifier les choses et circonscrire le champ du débat, l'orateur ramène le projet à deux questions qu'il propose au vote des étudiants.

a) Les étudiants sont-ils en faveur ou non d'une fédération universitaire?

b) Les étudiants sont-ils disposés à accepter la constitution de l'A. G. E. L. (Association Générale des Etudiants de Laval) telle qu'élaborée par l'Assemblée des Comités de Régie des différentes facultés?

M. Paquette continue son discours : "Ce n'est pas par la diffusion des forces, dit-il, que nous arriverons au succès... La Fédération vient à son heure".

Il rappelle ensuite les tentatives faites dans le passé pour s'unir en un corps unique.

Il cite les noms de MM. Edouard Montpetit, Gaston Lapiere, Mercier, Gustave Monette, qui au temps de leur université tentèrent vainement d'amener les étudiants à se fédérer.

Et l'orateur a un mot "médical" pour relever ces insuccès : "l'entreprise a subi trois avortement en neuf ans, dit-il, en ajoutez-vous un quatrième à ce nombre?"

M. Paquette désire vivement que les étudiants prennent en main la conduite de la Maison des Etudiants. Il trouve que les directeurs actuels manquent de vie et d'initiative.

De vifs applaudissements saluent la fin du discours du président de l'assemblée.

La très grande majorité se prononce en faveur du principe de la cohésion universitaire.

Cinq partisans de la non-union se lèvent... et se rassotent.

× × ×

Avant d'ouvrir la discussion sur le projet de constitution imprimé et distribué, le président fait un bref historique de ce projet.

Le 20 janvier 1913, au Salon des Etudiants, les présidents des facultés spécialement convoqués, nomment 12 membres qui forment une commission chargée de jeter les bases de la Fédération. Le résultat de leurs délibérations est contenu dans les douze articles suivants:—

I.—L'A. G. E. L. a pour "but", comme son nom l'indique, de grouper en une seule grande union tous les étudiants de Laval, à quelque faculté ou école qu'ils appartiennent. A son exécutif appartient exclusivement le droit de diriger toutes les organisations qui doivent avoir un cachet universitaire.

II.—Les pouvoirs des officiers de l'A. G. E. L., n'affecteront en aucune sorte l'autonomie des diverses facultés. Ces dernières continuent à se gouverner elles-mêmes par leurs comités de régie respectifs, pour leurs organisations particulières: soirées théâtrales, concerts, etc.

III.—L'A. G. E. L. est administrée par un comité formé par trois officiers supérieurs: un président, un vice-président, et un secrétaire général. Ces trois officiers sont assistés dans leurs fonctions par les présidents de toutes les facultés et écoles. Les présidents, en effet, sont de droit, membres du bureau de direction de l'A. G. E. L.

IV.—Attributions des différents officiers: a)—LE PRESIDENT GENERAL convoque et préside les assemblées du bureau de direction, ainsi que toutes les cérémonies officielles des étudiants. Il représente Laval dans toutes les circonstances qui l'exigeront.

A lui incombe le devoir de faire exécuter les décisions du conseil général des étudiants.

b)—LE VICE-PRESIDENT remplace le président toutes les fois que ce dernier, ne pourra pour quelque raison, remplir les devoirs de sa charge; il recevra de ce fait tous les pouvoirs du président.

c)—LE SECRETAIRE GENERAL rédigera les procès-verbaux de toutes les assemblées, fera la correspondance, et signera avec le président tous les documents (reçus, chèques, etc.) faisant foi des transactions de l'A. G. E. L.

d)—LES DIRECTEURS, représentant au conseil général, leurs facultés respectives, auront voix consultative et délibérative à toutes les assemblées du bureau de direction de l'A. G. E. L.

V.—Le choix des trois officiers généraux sera laissé à un "bureau" de douze directeurs, qui aura plein pouvoir pour ce faire. Le choix pourra se porter sur eux-mêmes, ou en dehors.

VI.—Ce bureau de directeurs (dont l'article V fait mention) sera composé de deux représentants "élus" dans chaque faculté ou école, à une date déterminée. Dès que ce bureau a choisi les officiers généraux, il cesse d'exister.

VII.—Le bureau sus-dit devra choisir "alternativement" les officiers généraux, dans trois facultés différentes, c'est-à-dire: que chacune des six facultés ou écoles fédérées aura un de ses membres comme président de l'A. G. E. L., chaque six ans. La même loi sera appliquée à la vice-présidence et au secrétariat.

VIII.—Si un des officiers généraux élus, occupait la présidence d'une des facultés ou écoles, il devra démissionner à cette dernière fonction, dans les quinze jours suivant son élection à la direction de l'A. G. E. L.

IX.—Pour qu'un étudiant soit déclaré élu comme officier général, il devra avoir obtenu 7 votes sur 12, à l'assemblée des directeurs procédant à l'élection. Il sera fait autant de tours de scrutin qu'il sera nécessaire, pour arriver à ce résultat.

X.—L'élection des deux directeurs pour chaque faculté, se fera selon le mode que celle-ci choisira.

XI.—Le président sortant de charge, sera de droit aviseur du conseil général.

XII.—Le choix des officiers généraux, se fera au mois de janvier chaque année, dans les huit jours suivant l'élection des directeurs dans les facultés ou écoles.

M. Paquette lit chacun de ces articles. L'article II soulève une question de la part de M. Racine, E.E.L.: l'Institut Agricole d'Oka, affilié à Laval, est-il représenté dans la Fédération, et a-t-il la chance de voir un des siens à la tête de la réunion de toutes les facultés.

Le président répond que l'Institut Agricole d'Oka peut adhérer quand il lui plaira à la Fédération, mais que, vu les circonstances, il lui est impossible de lui rendre service maintenant.

M. LANCTOT, E.E.D.

M. Lanctôt entame le débat et signale le danger de non-réussite du projet tel que constitué. Pour lui, le mode d'élection alternatif, c'est-à-dire le mode "du chacun son tour" va priver l'Université Laval des présidents les plus capables de la représenter dignement et brillamment. Il faut laisser à deux représentants envoyés par les facultés au Conseil Central le soin de choisir librement "le meilleur homme, l'homme qui s'impose".

Entre temps, M. Thibault, E.E.M., réussit à se faire nommer secrétaire de l'assemblée.

M. LADOUCEUR, (1er) E.E.D.

Il juge le projet irréalisable, à cause de la triste mentalité canadienne-française.

De plus, le projet va avoir pour effet de "noyer l'autonomie dans le tout." Bref, il le considère comme une utopie et il déclare préférer le rôle de Sancho Pança au rôle de Don Quichotte.

M. MANDEVILLE, Prés., E.E.M.

Il a voté la clause VII, "parce que, dit-il, on trouvera toujours (même avec le système alternatif) quelque étudiant capable de représenter dignement l'Université."

Et il cite, à l'appui de son dire, l'exemple du McGill ou ce système a été appliqué.

M. LADOUCEUR, Prés., E.E.D. et E.E.L.

Il exhorte les étudiants à voter le projet de constitution tel que présenté. "McGill a été obligé d'en venir à l'alternative", affirme-t-il. Appuyez la Fédération qui nous permettra d'organiser plus sûrement concerts, banquets, parties de hockey, etc., etc."

M. POIRIER, E.E.L.

Il partage l'opinion de M. Lanctôt sur la clause VII du projet. Il attire en outre l'attention des "codificateurs" sur un des inconvénients du mode alternatif. Les étudiants en notariat sont unis aux étudiants en droit de même que "à l'école", les architectes sont unis aux ingénieurs civils.

Or, notaires et architectes, aussi nombreux que les pharmaciens ou les dentistes, (environ 75) ne seraient représentés au Conseil Fédéral par un président choisi parmi eux, qu'une fois seulement tous les douze ans.

Il soumet deux amendements pour obvier à ces inconvénients. Mais voici que le président de l'assemblée déclare que les étudiants doivent se prononcer sur le projet "en bloc". Les paroles de l'orateur soulèvent de vives protestations.

M. LACASSE, E.E.M.

Il évoque un souvenir de voyage, puis pressé d'en venir au fait, il défend le mode alternatif comme le moyen le plus pratique d'arriver à la Fédération. Adoptons ce mode tout d'abord; si l'expérience le prouve imparfait, nous en chercherons un autre.

M. Lacasse explique pourquoi on ne saurait choisir pour présider l'A. G. E. L., un étudiant de 1ère année, non plus qu'un étudiant de 3ième. Celui-ci est sur le point de quitter l'Université; celui-là ne fait qu'y entrer.

L'Institut Agricole d'Oka ne saurait donner un concours pratique à la Fédération.

M. Grignon, E.E.M.C., qui a mal saisi les paroles de l'orateur croit que les agriculteurs sont exclus de la fédération. M. Lacasse rectifie et...

M. DUPLESSIS, E.E.D.

prend la parole. D'un ton véhément, il déclare que la Fédération n'aura rien à administrer. MM. Paquette et Ladouceur le rassurent et lui affirment que la direction de

la Maison des Etudiants, de l'aveu même du juge Lafontaine, passera aux mains des Fédérés dès qu'ils se seront unis sur une base solide et durable.

M. GUERIN, E.E.D.

L'ex-président des E.E.D., se fait l'apôtre du système dit "d'amendements". Pour que le projet rencontre l'adhésion générale, chaque étudiant votera sur l'amendement qui lui semblera le plus profitable à la Fédération. M. Ladouceur, président des E.E.D., se range à l'avis de son prédécesseur.

Dans le but de permettre à MM. les étudiants d'étudier la question, la votation est, sur la proposition de M. Lacroix, E.G.C., retardée du mercredi au vendredi, 28 février.

M. Léo Gauthier, président E.E.P., ajoute quelques mots, après quoi le président lève la séance.

Mon Courrier

VIC.—Ce dessin ne nous semble pas rendre assez complètement l'idée d'une fédération universitaire. Nous espérons pouvoir tirer parti, de votre vignette, tôt ou tard. Merci.

MARC.—Nous publierons vos poésies dès que nous le pourrons.

Docteur LASNIER.—Franchement, malgré toute notre bonne volonté, impossible de publier votre long et si original feuilleton. Jean d'ISCRET.



Plus de cascara, plus de sedlitz, plus de sel et de sené. —Et pourquoi, docteur? —Parce que cela vous détériore l'estomac. —Que faut-il donc prendre? —De l'EAU DE RIGA, mon ami, toujours de l'Eau de Riga, il n'y a que cela pour délivrer un estomac de tout souci.



"LA FORME LA PLUS PURE
SOUS LAQUELLE LE TABAC
PEUT ÊTRE FUMÉ."

Lancet.